



**** Étiquette de contenant ****

Herbicide Laudis^{MD}

GROUPE

27

HERBICIDE

SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE MAÏS SUCRÉ

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET AU MANITOBA SEULEMENT

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : tembotrione 420 g/L

Ce produit contient du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,005% et du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,005% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 31721 LOISUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON



IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,5 L au vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie, appeler le numéro d'urgence seulement 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seuls les travailleurs protégés sont permis dans la zone traitée pendant l'application du produit.

Vêtements et équipement protecteurs : Les préposés à l'application et autres travailleurs manipulant le produit doivent porter ce qui suit : chemise à manches longues et un pantalon long, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable comme le polyéthylène ou le chlorure de polyvinyle. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR : L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides), estuariens ou marins. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté

ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ce produit contient des matières actives qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons et les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des denrées, des semences, des engrais et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

^{MD}LAUDIS est une marque déposée de Bayer.

221020



**** Étiquette de livret ****

Herbicide Laudis^{MD}

GROUPE	27	HERBICIDE
--------	-----------	-----------

SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE MAÏS SUCRÉ

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET AU MANITOBA SEULEMENT

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: tembotrione420 g/L

Ce produit contient du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,005% et du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,005% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 31721 LOISUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON



IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,5 L au vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie, appeler le numéro d'urgence seulement 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

**Table des
matières :**

Numéro de section

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	AVIS.....	1
	LE PRODUIT.....	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS.....	3
	PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	4
	PRÉCAUTIONS ET RENSEIGNEMENTS ENVIRONNEMENTALES.....	5
	ENTREPOSAGE.....	6
	ÉLIMINATION.....	7
MODE D'EMPLOI	CULTURES ET MAUVAISES HERBES.....	8
	CULTURES ET PÉRIODES D'APPLICATION.....	8.1
	DOSES D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES.....	8.2
	RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE.....	8.3
	MÉLANGES EN CUVE.....	8.4
	INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI.....	9
	RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE.....	9.1
	ÉPANDAGE AU SOL.....	9.2
	GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS.....	9.3
	ROTATION DES CULTURES ET ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN.....	9.4
	DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ.....	10
	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE.....	11
	NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR.....	12
	RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.....	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

L'herbicide LAUDIS est un herbicide de postlevée qui supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et certaines graminées dans le maïs de grande culture et le maïs sucré dans l'est du Canada et au Manitoba, à l'aide de systèmes classiques de travail du sol.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seuls les travailleurs protégés sont permis dans la zone traitée pendant l'application du produit.

Vêtements et équipement protecteurs :

Les préposés à l'application et autres travailleurs manipulant le produit doivent porter ce qui suit : chemise à manches longues et un pantalon long, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable comme le polyéthylène ou le chlorure de polyvinyle. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. • Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION :	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

SECTION 5 – PRÉCAUTIONS ET RENSEIGNEMENTS ENVIRONNEMENTALES

- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides), estuariens ou marins.
- L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- Ce produit contient des matières actives qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons et les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des denrées, des semences, des engrais et des plantes.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES ET PÉRIODES D'APPLICATION

L'herbicide LAUDIS est un herbicide de postlevée devant être pulvérisé comme traitement foliaire dans le maïs de grande culture et le maïs sucré. Ne pas appliquer l'herbicide LAUDIS sur le maïs qui affiche des lésions causées par les applications antérieures d'herbicides. Un maximum de deux applications peut être fait sur le maïs de grande culture et d'une seule application sur le maïs sucré.

STADES DE CROISSANCE DE LA CULTURE :

Stade de la culture au moment de l'application	Maïs de grande culture	Maïs sucré*
1 ^{re} application	2 à 5 feuilles	2 feuilles jusqu'à 8 feuilles
2 ^e application	jusqu'à 8 feuilles	NE PAS APPLIQUER

*Maïs sucré seulement

Les hybrides de maïs sucrés peuvent varier dans leurs tolérances aux herbicides, y compris l'herbicide LAUDIS lorsqu'il est appliqué seul ou dans les mélanges en cuve énumérés. Étant donné que tous les hybrides de maïs sucrés n'ont pas tous été testés pour leurs tolérances à l'herbicide LAUDIS, la première utilisation de l'herbicide LAUDIS lorsqu'il est appliqué seul ou dans les mélanges en cuve indiqués devrait se limiter à une petite zone de chaque hybride afin de confirmer le niveau de tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ. De plus, consulter votre fournisseur des semences pour obtenir de l'information sur la tolérance à l'herbicide LAUDIS d'hybrides spécifiques de maïs sucré, y compris aux mélanges en cuve énumérés.

8.2 DOSES D'APPLICATION et MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Appliquer l'herbicide LAUDIS à raison de 145-220 mL/ha selon les mauvaises herbes visées lorsque le produit est appliqué conjointement avec l'adjuvant recommandé*. Une seule application de l'herbicide LAUDIS supprime/réprime les mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles qui suivent:

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ¹	STADE RECOMMANDÉ	Doses
Abutilon	Jusqu'à 6 feuilles	145 mL/ha
Amarante à racine rouge	Jusqu'à 6 feuilles	
Chénopode blanc	Jusqu'à 6 feuilles	
Petite herbe à poux ²	Jusqu'à 6 feuilles	
Sétaire géante ³	Jusqu'à 2 talles	
Mauvaises herbes ci-dessus plus		180 à 220 mL/ha
Kochia à balais ⁴	Jusqu'à 10 cm de haut	
Mauvaises herbes ci-dessus plus		220 mL/ha
Amarante (tuberculée et rugueuse)	Jusqu'à 6 feuilles	
Grande herbe à poux	Jusqu'à 6 feuilles	
Vergerette du Canada ⁵	Jusqu'à 10 cm de haut/de diamètre	
Canola spontané ^{6,7}	Jusqu'à 6 feuilles	
Renouée liseron ^{3,7}	Jusqu'à 6 feuilles	
Sétaire verte ³	Jusqu'à 2 talles	
Galinsoga cilié	Jusqu'à 6 feuilles	

¹ comprend les biotypes tolérant les inhibiteurs de l'enzyme ALS (groupe 2), les auxines synthétiques (groupe 4), les inhibiteurs du photosystème II (groupe 5), les inhibiteurs de l'EPSP synthase (groupe 9) et les inhibiteurs des PPO (groupe 14).

² pour les biotypes résistante au glyphosate utiliser 220 mL/ha.

³ RÉPRESSION SEULEMENT

⁴ Utiliser la dose plus élevée dans la plage de doses étiquetée de l'herbicide LAUDIS en cas de forte propagation de mauvaises herbes ou si les conditions de croissance sont défavorables.

⁵ Pour la suppression améliorée de la vergerette du Canada - maïs de grande culture seulement : appliquer l'herbicide LAUDIS en mélange en cuve avec l'un des produits d'associations contenant du dicamba recommandés à la section 8.4. MÉLANGES EN CUVE.

⁶ Pour la suppression du séneçon vulgaire (jusqu'au stade 4 feuilles) et la suppression améliorée du Canola spontané appliquer l'herbicide LAUDIS à 220 mL/ha en mélange en cuve avec 500 mL/ha de l'herbicide Pardner.

⁷ Pour la suppression améliorée du Canola spontané et la suppression de la renouée liseron : l'herbicide LAUDIS peut être mélangé en cuve avec 1,2 L/ha de l'herbicide Aatrex Liquide 480. Maximum d'une (1) application par saison. Appliquer au stade de 2 à 5 feuilles de maïs de grande culture et de maïs sucré.

***ADJUVANTS POUR BOUILLIE :** L'herbicide LAUDIS est un concentré en suspension qui demande l'utilisation d'un adjuvant externe. L'herbicide LAUDIS doit être utilisé conjointement avec

- une huile de graines méthylée (MSO) ou une huile adjuvante concentrée (COC) appliquée à raison de 1 % v/v ou un concentré d'huile à haute teneur en tensioactif (HSOC) à raison de 0,5 – 1 % v/v ou l'adjuvant pour bouillie Hasten appliqué à raison de 1,75 L/ha

- plus –

- un engrais azoté liquide : NAU (28 %) à raison de 3,5 L/ha ou le sulfate d'ammonium à raison de 1 kg/ha (99 %) ou de 2 L/ha (solution à 49 %) ou de 2,5 L/ha (solution à 40 %). Si un produit contenant une concentration différente de sulfate d'ammonium est utilisé, veuillez ajuster la dose en conséquence. L'utilisation d'un engrais azoté liquide pour bouillie est recommandée. Utiliser NAU dans des conditions de faible humidité relative pour une meilleure suppression des mauvaises herbes.

Applications séquentielles de l'herbicide LAUDIS dans le maïs de grande culture seulement :

- Une deuxième application de l'herbicide LAUDIS à raison de 145 mL/ha, permettra de supprimer/réprimer les mauvaises herbes à levée tardive ci-dessus pour le même taux.
- Une deuxième application de l'herbicide LAUDIS à raison de 145 mL/ha, permettra de supprimer/réprimer les mauvaises herbes à levée tardive plus la suppression de la renouée liseron et la sétairie verte.
- La deuxième application devrait être faite au moins 10 jours après la première application.
- On obtient les meilleurs résultats lorsque les applications sont faites sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance.
- On obtient le meilleur degré de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges avant le stade 6 feuilles et lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.
- On obtient le meilleur degré de suppression des graminées avant le tallage et lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.
- La croissance des mauvaises herbes cesse quelques heures après l'application de l'herbicide LAUDIS. Sur les espèces de mauvaises herbes sensibles, les symptômes vont du jaunissement et de la décoloration à la nécrose, et la mort de la plante se produit généralement dans les 7 à 14 jours suivant l'application.

NE PAS traiter plus de 150 ha de maïs par jour.

8.3 RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :

L'herbicide LAUDIS résiste au délavage par la pluie dans les deux heures suivant l'application pour la plupart des espèces de mauvaises herbes.

8.4 MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées pour l'herbicide LAUDIS seul, plus les mauvaises herbes additionnelles, l'herbicide LAUDIS peut être mélangé en cuve avec l'un des herbicides suivants. Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir de plus amples instructions sur le mode d'emploi, les restrictions et les précautions, et toujours respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve. Faire un épandage généralisé ou par bandes, sauf si ces épandages sont interdits sur la présente étiquette ou sur les étiquettes des autres produits.

L'herbicide LAUDIS peut être appliqué en mélange en cuve avec les herbicides suivants conformément aux taux étiquetés en postlevée pour la suppression des mauvaises herbes supplémentaires:

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DIRECTIVES ET RESTRICTIONS. TOUJOURS UTILISER LES DIRECTIVES LA PLUS RESTRICTIVE SUR LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS DANS LE MÉLANGE.

Produits d'Association recommandés - Maïs de grande culture :	Produits d'Association recommandés - Maïs sucré :
Xtendimax avec Technologie VaporGrip	Herbicide Aatrex Liquide 480
Xtendimax 2 avec Technologie VaporGrip	Pardner Herbicide
Herbicide Liquide Roundup Weathermax avec la Technologie Transorb 2 ¹	
Roundup Transorb HC Herbicide Liquide ¹	
Herbicide Roundup Xtend avec la Technologie VaporGrip ¹	
Herbicide Roundup Xtend 2 avec la Technologie VaporGrip ¹	
Herbicide Aatrex Liquide 480	
Herbicide Converge 480	
Pardner Herbicide	
¹ Utiliser dans les variétés de maïs contenant la technologie Roundup Ready2 seulement	

SECTION 9 – INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE

- NE PAS faire plus de deux applications de l'herbicide LAUDIS sur le maïs de grande culture, ou plus d'une application sur le maïs sucré, par saison de croissance.
- Ne pas appliquer l'herbicide LAUDIS sur le maïs qui affiche des lésions causées par des applications d'herbicides antérieures.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance.
- L'herbicide LAUDIS agira sur les mauvaises herbes qui ont dépassé le stade foliaire recommandé; toutefois, la vitesse d'action et le degré de suppression risquent d'être réduits.
- Le degré de suppression des mauvaises herbes risque d'être réduit si l'application est faite

lorsque les mauvaises herbes sont recouvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard et ou de brume/pluie, ou lorsque les mauvaises herbes subissent un stress et ne sont pas en pleine croissance en raison de la sécheresse, de la chaleur, d'un manque de fertilité, d'une inondation ou de temps frais prolongé.

- Lorsque le temps est frais et/ou sec, l'activité risque d'être réduite ou retardée.
- Si la culture subit un stress attribuable à des conditions environnementales anormales, reporter l'application jusqu'à ce que le stress se dissipe et après que la culture et les mauvaises herbes ont repris leur pleine croissance.
- Suivre les directives de la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- NE PAS appliquer lorsque le vent provoque la dérive du produit pulvérisé vers la végétation non ciblée, car celle-ci risque de subir des dommages. Le contact de l'herbicide LAUDIS par suite de dérive ou d'une contamination du réservoir peut causer de graves dommages aux autres cultures. La gestion prudente de la dérive de pulvérisation et du nettoyage du réservoir est nécessaire (consulter la section 9.3 – GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION et la section 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR).

9.2 ÉPANDAGE AU SOL

- Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
- L'herbicide LAUDIS peut être appliqué comme traitement généralisé dans au moins 100 litres d'eau par hectare. Pour la suppression de populations denses de mauvaises herbes ou lorsque les conditions de croissance sont difficiles, on recommande 150 à 200 litres d'eau par hectare. Il est essentiel d'assurer une bonne couverture pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.
- Une couverture uniforme et complète est importante pour obtenir un degré de suppression constant des mauvaises herbes. Choisir des buses et une pression permettant de produire des gouttelettes de pulvérisation MOYENNES tel qu'indiqué dans les catalogues des fabricants de buses et conformément à la norme S-572 de l'ASAE. Les buses produisant de GROSSES gouttelettes de pulvérisation peuvent être utilisées afin de réduire la dérive pourvu que le volume de pulvérisation par hectare (L d'eau /ha) soit augmenté pour maintenir le degré de couverture des mauvaises herbes.
- Des buses à jet plat de 80° ou 110° sont recommandées pour obtenir une couverture optimale en postlevée. Ne pas utiliser de buses qui produisent des gouttelettes de pulvérisation FINES (p. ex., buses à jet conique) ou TRÈS GROSSES (p. ex., buses à miroir).
- Typiquement, les buses à jet plat produiront des gouttelettes de pulvérisation MOYENNES à une pression de 200 à 400 kPa, offrant ainsi une couverture d'épandage et une pénétration du couvert végétal optimales. Une pression inférieure et/ou des buses à jet plat à volume supérieur produisent généralement de GROSSES gouttelettes. Consulter les catalogues des fabricants de buses.
- La hauteur de la rampe doit être fonction de la hauteur de la culture (au moins 33 centimètres au-dessus du couvert végétal de la culture).
- Les buses à induction d'air doivent être utilisées à environ 550 kPa afin de produire des gouttelettes de taille moyenne.
- Une agitation appropriée doit être maintenue dans le réservoir pour que le produit reste dispersé.

9.3

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS

- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'activité humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- La dérive de pulvérisation peut endommager les cultures ou la végétation non ciblées. C'EST À L'OPÉRATEUR QU'IL REVIENT D'ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION VERS LE SITE D'APPLICATION.
- Pour éviter la dérive de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 15 km/h ou durant les périodes d'inversions de températures. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques, la vitesse ou la direction du vent peuvent provoquer la dérive vers des zones non ciblées.
- La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive consiste à utiliser les plus grosses gouttelettes procurant une couverture suffisante et une suppression des mauvaises herbes. L'utilisation de gouttelettes de plus grande taille réduit le potentiel de dérive, mais pas si des conditions environnementales défavorables prévalent (p. ex., direction du vent vers des zones sensibles ou vent soufflant à plus de 15 km/h).
- Pour réduire le risque de dérive de pulvérisation, choisir des buses et des pressions permettant de produire des gouttelettes de pulvérisation MOYENNES tel qu'indiqué dans les catalogues des fabricants de buses et conformément à la norme S-572 de l'ASAE. Les buses produisant de GROSSES gouttelettes de pulvérisation peuvent être utilisées pour réduire le risque de dérive; toutefois, le volume d'application par hectare (L d'eau par hectare) doit être augmenté afin de maintenir la couverture et le degré de suppression des mauvaises herbes.
- Appliquer uniquement ce produit lorsque le risque de dérive vers des zones sensibles adjacentes (p. ex., zones résidentielles, plans d'eau, habitat reconnu pour ses espèces menacées ou en voie de disparition, cultures non ciblées) est minime (p. ex., lorsque le vent souffle à 15 km/h ou moins, dans la direction opposée à celle des zones sensibles).

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Zones Tampons: Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour la protection de:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Maïs de grande culture et le maïs sucré	1	1	1	1	10

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca

9.4 ROTATION DES CULTURES ET ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de l'herbicide LAUDIS. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de l'herbicide LAUDIS, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette (dans le cas du mélange en cuve, sur l'étiquette du produit d'association) et respecter toujours l'intervalle de replantation le plus long. Un essai biologique sur le terrain doit être réalisé au cours de l'année précédant la plantation de toute autre culture afin d'en confirmer la sécurité.

Replantation immédiate*	3 à 4 mois	10 mois	22 mois
Maïs de grande culture, maïs sucré	Blé d'hiver	Soja Maïs de grande culture Maïs sucré Blé de printemps Pomme de terre	Haricots secs

* Si le maïs traité avec l'herbicide LAUDIS est perdu en raison des conditions environnementales et qu'un resemis est nécessaire, le maïs de grande culture et le maïs sucré peuvent être resemés immédiatement.

RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CULTURES DE ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être plantées après une seule application d'herbicide LAUDIS jusqu'à 220 mL (92 g de tembotrione) par hectare par saison.

Cultures	Intervalles de semis
Canola	10 mois

ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN :

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'herbicide LAUDIS afin d'y semer des cultures dans le cadre de l'essai biologique. Lors de la sélection du ou des sites, vous assurer de tenir compte de facteurs tels que la superficie du terrain, la texture du sol, le drainage et les zones de demi-tour, qui soient les plus représentatifs des conditions propres au champ. Dans les champs de grande dimension, il peut être nécessaire de choisir plus d'un site pour obtenir des résultats fiables. Semer les bandes d'essai perpendiculairement au sens de traitement du champ. Ces bandes doivent être suffisamment longues pour croiser plusieurs passages d'application. Les grandes zones d'essai sont plus fiables que les petites. Pour l'essai biologique d'une culture, utiliser de l'équipement standard pour le travail du sol et l'ensemencement. Préparer un lit de semences et semer les cultures et les variétés susceptibles d'être cultivées l'année suivante. Il est important d'utiliser les mêmes périodes de semis, conditions, techniques et pratiques agronomiques que celles relatives au semis et à la production des cultures de l'essai biologique. Semer également dans une zone adjacente non traitée avec l'herbicide LAUDIS aux fins de comparaison. Lorsque les cultures lèvent et poussent, examiner ces points importants dans les zones traitées et non traitées avec l'herbicide LAUDIS:

- peuplement de la culture
- développement des racines
- taux de croissance
- couleur et vigueur des plants
- rendement

Permettre aux cultures de l'essai biologique de pousser jusqu'à maturité tout en faisant les observations d'usage. Ne pas faire de surapplication dans les bandes d'essai avec des herbicides susceptibles d'endommager les cultures de l'essai biologique. Si l'essai biologique indique que des résidus de l'herbicide LAUDIS sont encore présents, poursuivre uniquement la production des cultures indiquées sur l'étiquette et ne pas faire la rotation à d'autres cultures jusqu'à ce que les résultats de l'essai biologique confirment que les cultures sensibles poussent normalement. **NE PAS FAIRE LA ROTATION À D'AUTRES CULTURES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE INDIQUE UNE CROISSANCE NORMALE SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.**

SECTION 10: DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ

- NE PAS appliquer l'herbicide LAUDIS dans les 45 jours précédant la récolte du maïs fourrager.
- NE PAS faire paître le bétail dans les 45 jours suivant l'application de l'herbicide LAUDIS.
- Dans le cas d'un mélange en cuve, toujours respecter le délai d'attente avant la récolte/le pâturage indiqué sur les étiquettes de tous les produits d'association.
- Ne pas retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 12 heures.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'herbicide LAUDIS doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter l'herbicide LAUDIS, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les filtres et les buses ont été nettoyés à fond et que le système d'agitation fonctionne convenablement.

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié du volume d'eau requis et débiter l'agitation.
2. Ajouter lentement la quantité appropriée d'herbicide LAUDIS dans le réservoir du pulvérisateur ou le système de mélange et assurer la dispersion complète. Maintenir et assurer la dispersion complète et l'agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation.
3. Si le produit est mélangé en cuve avec un autre pesticide, ajouter ensuite le produit d'association.
4. Ajouter l'adjuvant.
5. Ajouter l'engrais azoté.
6. Remplir le réservoir du pulvérisateur du reste d'eau.

L'agitation appropriée doit être maintenue dans le réservoir pour maintenir la dispersion du produit.

Appliquer les mélanges à pulvériser d'herbicide LAUDIS dans les 24 heures suivant le mélange afin d'éviter la dégradation du produit.

SECTION 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Nettoyage de l'équipement après une application d'herbicide LAUDIS

Une attention particulière doit être accordée au nettoyage de l'équipement avant de pulvériser une culture autre que le maïs. Ne mélanger que la quantité nécessaire de solution nettoyante.

1. Purger le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre.
2. Préparer une solution nettoyante composée de 1 gallon d'ammoniac domestique et de 25 gallons d'eau. Plusieurs nettoyeurs commerciaux pour pulvérisateurs peuvent être utilisés.
3. Utiliser un système à jet puissant pour nettoyer l'intérieur du réservoir du pulvérisateur avec cette solution. Veiller à nettoyer toutes les pièces du réservoir, y compris la surface supérieure interne. Si l'on ne dispose pas d'un système à jet puissant, remplir complètement le pulvérisateur de la solution nettoyante pour assurer le contact avec toutes les surfaces internes du réservoir et de la tuyauterie. Débiter l'agitation et recirculer à fond la solution nettoyante pendant au moins 15 minutes. Tous les dépôts visibles doivent être éliminés du système de pulvérisation.
4. Purger les tuyaux, les conduites de pulvérisation et les buses pendant au moins 1 minute avec la solution nettoyante.
5. Éliminer les rinçures produites aux étapes 1 à 3 de manière appropriée.
6. Répéter les étapes 2 à 5.
7. Enlever les buses, les tamis et les crépines et les nettoyer séparément avec une solution d'ammoniac après avoir suivi les étapes susmentionnées.
8. Rincer tout le système de pulvérisation avec de l'eau propre.

SECTION 13 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide LAUDIS est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide LAUDIS et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LAUDIS ou d'autres herbicides du groupe 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

^{MD}LAUDIS, Converge, Pardner, Roundup WeatherMAX, Roundup Ready, Transorb, VaporGrip et XtendiMax sont des marques déposées de Bayer.

Tous les autres produits sont des marques déposées ou des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

221020